

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 18 mai 2022, un agrément est accordé à partir du 18 mai 2022 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 17 mai 2027, à Madame Latifa Bent Mohamed Mo. EL MSOLLI, domiciliée à 161, rue Woiwer, L-4687 Differdange, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse : 161, rue Woiwer, L-4687 Differdange.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Ledit arrêté ministériel remplace à partir du 18 mai 2022 l'arrêté ministériel du 2 mai 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **AP/583-4/2022**.

